

Jacques Bucki, maire de Lambesc, entrepose et utilise depuis plusieurs mois, dans un bâtiment communal, Compobaie, des objets, des meubles qui lui sont personnel, sur une surface de 150 m2 pour une contenance de 100 m3.

Cela sans s'acquitter de la moindre redevance auprès de la commune.

Trouvez-vous cela normal dans le cadre d'occupation d'un bien public à titre privé ?

PS : photo ci-jointe comme preuve

Copie à :

- M. DESCORDE pour Lambesc Avenir
- M. LABROUVE Pour Lambesc Autrement
- M. RAMON Pour Que Vive Lambesc
- Le président des Commerçants lambescains



Lambesc le 28/12/11

Messieurs, Mesdames les élus (es),

Certains d'entre nous ont reçu comme moi la lettre anonyme d'un Lambescain dont copie ci-jointe.

Vous qui avez souhaité à juste titre, que tout Lambescain qui exploite commercialement le moindre cm² sur le domaine public, paie une redevance, que pensez-vous de ce qui se passe à Compobaie ?

Les garde-meubles, cela existe Monsieur le Maire !

La maxime : « *faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais* », lui va très bien et dans bien des domaines !

Messieurs, Mesdames les élus (es), respectons les Lambescains et nous serons respectés.

Bernard Ramond,

Pour Que Vive Lambesc.